

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 201214-13)**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

*L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Manu PORTEET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**ÉTUDE DE CONCERTATION ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION  
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'UHABIA - PRÉSENTATION DU PLAN DE  
FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude menée de 2013 à 2015 sur l'aménagement durable de la vallée de l'Uhabia avec le GIP littoral, 4 propositions d'aménagement avaient été définies comme prioritaires.

- L'aménagement d'une voie verte le long des berges de l'Uhabia, de la plage jusqu'au moulin de Bassilour. Il s'agit ici de la première réalisation portée par la collectivité sur la période 2016 – 2019 avec l'inauguration à la saison estivale 2019 de la voie verte de l'Uhabia.
- Le développement d'équipements sport/loisirs/culture/nature visant à rayonner à l'échelle inter-communale
- La diminution de la place faite à la voiture sur les zones de stationnement proche des plages en aménageant des points d'intermodalité voiture/cycle/piéton.
- Enfin le pôle gare avec la réouverture de la halte ferroviaire devenant une centralité d'un quartier en recomposition, un point d'intermodalité.



Sur la base d'un périmètre désormais élargi au quartier de la Plage, il s'agit aujourd'hui de permettre à la Ville de Bidart de rentrer en phase opérationnelle sur les 3 derniers sujets en engageant une étude de programmation et de faisabilité. Celle-ci devra réinterroger et en affiner la programmation sur différents secteurs de la Vallée de l'Uhabia (phase 1 de l'étude), proposer différents scénarii opérationnels au regard des incertitudes sur différents projets (phase 2 de l'étude) et, enfin, en préciser les conditions de réalisations opérationnelles et les contraintes réglementaires (phase 3 de l'étude).

Cette étude de programmation et de faisabilité s'appuiera sur un processus de participation citoyenne adressé à tous les Bidartars. Il aura vocation à faire émerger et à communiquer aux élus des propositions qui seront validées et intégrées pour tout ou partie au programme. Il permettra en outre une meilleure compréhension des enjeux du site et du programme d'aménagement qui sera retenu. C'est pourquoi une participation citoyenne « apprenante » sera mise en œuvre tout au long de l'étude.

La durée de l'étude est estimée à 2 ans, dont la première année réservée aux phases 1 et 2.

#### Plan de financement prévisionnel

Dépenses	HT	Recettes	HT
Étude de programmation et de faisabilité	99 360€	État FNADT	25 000€
Animation du processus de concertation	48 600€	Région (50%)	82 205€
Relevés topographiques	8 640€	Commune	57 205€
Communication et événements	7 810€		
<b>Total</b>	<b>164 410€</b>		<b>164 410€</b>

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**

- **approuve le plan de financement présenté ci-dessus;**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions et à signer tout document afférent.**

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **16 DEC. 2020**  
et publication ou notification du **22 DEC. 2020**

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI